RH pour les néophytes

Objectifs :
Acquérir par la pratique tous les fondamentaux de la législation liée aux Ressources Humaines.

Public concerné et prérequis :
Service Ressources Humaines - Aucun prérequis

Intervenant(s) : ELYTHE Formations

Qualification des intervenants :
2 à 3 ans d'expérience minimum dans le domaine et professionnels en poste dans le domaine enseigné

Moyens pédagogiques et techniques :
Méthode interactive - Exercices d'application

Durée de la formation : 14 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :
1. Lecture d'un bulletin de salaire
- Les principaux éléments : salaire de base, heures supplémentaires et complémentaires, le salaire net avant impôts sur le revenu, le salaire net à payer
- Les éléments du salaire brut soumis à cotisations : avantages en nature, primes et indemnités
- Les éléments non soumis à cotisations : frais, indemnités…
- Autres éléments du bas de bulletin : avance et acompte, saisie, tickets restaurant
- Les retenues salariales : cotisations salariales, taux des cotisations, plafond S.S., statut non cadre/cadre
- Les charges salariales et les charges patronales
- Les principales taxes assises sur les salaires des entreprises de moins de 10 salariés.

2. Charges salariales
- Cotisations : URSSAF, Pôle Emploi, Retraite cadre/non cadre
- Assiette et Taux

3. Charges patronales
- Cotisations URSSAF, Pôle Emploi, Retraite cadre/non cadre
- Assiette et Taux
- Cas de réduction de charges (Fillon, TEPA)
- CICE

4. Présentation générale des charges fiscales assises sur les salaires
- Taxe d'apprentissage
- Participation à la formation professionnelle continue
- Participation à l'effort de construction
- Taxe sur les salaires

- Taxe transport, construction

5. La réglementation du travail
- La convention collective et le droit du travail
- Les principes généraux d'application de la loi
- Les principales obligations : durée du travail, la rémunération, les congés payés (règle de décompte, règle de calcul)
- Jours fériés payés
- La santé au travail (visite médicale)
- Accident du travail
- Les principes de rémunération
- L'entretien professionnel
- Les obligations en matière de formation
- Le droit disciplinaire : Sanctions applicables, Règlement intérieur
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Modalités d'évaluation des acquis :
Questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :
Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :
Etablissements conformes à la règlementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).
Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée
Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2nd semestre 2025

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var
Tarif HT : 233,33 €
Tarif TTC (TVA 20 %) : 280,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var
Tarif HT : 700
Tarif TTC (TVA 20 %) : 840